



Journée de la femme 8 mars 2024

Infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes

Le comité condition féminine du SICHU vous convie à ses kiosques dans les 5 sites. Venez courir la chance de remporter un certificat cadeau du SIBÉRIA spa!

Pour plus d'information, surveillez les babillards et nos réseaux sociaux

CONCOURS BRIS D'UNIFORME

WOW! Encore une fois vous êtes au rendez-vous quant à votre participation aux diverses thématiques du bris d'uniforme.

Profitez de ce support vestimentaire afin d'échanger avec vos patients que nous n'avons toujours pas d'entente de principe avec le gouvernement.

D'autres thématiques sont au programme;

Semaine du 11 au 17 février 2024 » Rouge, Rose et Cœur

Semaine du 18 au 24 février 2024 » Années 80/ Fluo

Semaine du 25 au 2 mars 2024 » Cabane à sucre

Félicitations aux gagnantes de 50\$



SICHU

TOUJOURS EN NÉGO!



SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DU CHU DE QUÉBEC

Y'A DES LIMITES !

Journal du Syndicat Interprofessionnel du CHU de Québec | Grand rassemblement, Vacances, Journée de la femme

EN ROUTE VERS LE GRAND RASSEMBLEMENT FIQ De Québec, le 16 MARS 2024 de 11h30 à 16h00.

La période entourant les votes d'ententes de principe du front commun et de la FAE nous a mis dans une position de latence face au gouvernement et ce, jusqu'à la mi-février. Cependant, notre rapport de force doit se poursuivre vers l'ascension d'un nouveau sommet d'action soit le 16 mars 2024. À ce moment le « spot light » sera uniquement sur la FIQ qui est toujours en négó! Un rendez-vous, où, **10 000 professionnelles en soins** de partout dans la province seront attendues avec famille et amies au Musée national des beaux-arts de Québec.

Surveillez vos courriels, nos babillards ainsi que nos médias sociaux pour connaître les détails exact de l'évènement. Un transport nolisé sera prévu en partance de FIQ Québec et pour les membres de la Rive-Sud.

Surtout restez informées, les inscriptions débiteront cette semaine.

Amélie Mercier
Vp HEJ et responsable MOB





Éditorial de la Présidente

Y'A DES LIMITES

Chères membres,

Nous sommes maintenant rendues en février, en attente d'un contrat de travail améliorant nos conditions. Depuis le dépôt de nos demandes en novembre 2022, nous avons fait du chemin. Nous faisons face à un gouvernement autoritaire, inflexible qui veut absolument que l'on soit flexible et mobile, qu'il n'y a pas, selon lui, d'expertise nécessaire pour travailler d'un hôpital à un autre, d'un centre d'activités à un autre. La mobilisation des professionnelles en soins est forte, nous sommes déterminées à avoir des conditions de travail intéressantes. Où en sommes-nous maintenant en négo? La FAE a accepté l'entente de principe avec du mécontentement de la part de leurs membres. Le front commun est en période de vote pour l'adoption de leur entente de principe dont nous connaissons l'issue vers le 20 février. La négociation se poursuit à la table mais pas sur tous nos enjeux. Il y a tout de même des discussions assez intenses sur les ratios. Le Gouvernement dit et redit qu'une négociation c'est du donnant donnant. Nous, on a assez donné. Les séquences de grève de novembre et décembre ont eu un réel impact sur la négociation puisqu'entre décembre 2022 et maintenant, des avancées importantes ont eu lieu sur le salaire. Entre décembre 2022 et octobre 2023, rien n'avait bougé....En janvier 2024, nous repartions notre mobilisation en apposant des banderoles, le 16 janvier, sur une vingtaine de viaducs dans la ville de Québec. Le 30 janvier dernier, une équipe commando allait apposer des pancartes devant l'assemblée nationale pour le retour des députés en chambre et dire au gouvernement que nous sommes encore en négo et qu'il doit négocier de bonne foi avec nous, que nous ne lâcherons pas. Nous irons voir les députés partout au Québec pour qu'ils nous supportent et nous représentent auprès du gouvernement. On se dirige aussi vers le grand rassemblement, le 16 mars prochain, à Québec où on veut regrouper 10 000 personnes, professionnelles en soins et leur famille, lors d'une marche et un happening au centre des congrès pour démontrer au Gouvernement que nous sommes toujours MOBILISÉES et DÉCIDÉES à obtenir des conditions de travail et que nous n'accepterons pas d'entente à RABAIS.

Au plaisir de vous rencontrer le 16 mars.

Nancy Hogan

Choix des vacances annuelles : vigilance requise!

Comme chaque année, la période de choix des congés annuels se déroulera du 1er au 15 mars 2024. C'est à ce moment que vous êtes invitées à exprimer vos préférences en matière de choix de vacances. Pour l'année 2024, cependant, il est important de noter certaines particularités qui pourraient avoir un impact sur ce processus.

Lors des journées de grève tenues en novembre et décembre dernier, bien que celles-ci étaient légales, l'employeur a suspendu l'accumulation de l'ancienneté pour le temps de grève effectué, pour chaque salariée, qu'elle soit à temps complet ou partiel, ainsi que l'accumulation des jours de vacances. Cette mesure pourrait affecter non seulement le solde de jours de vacances dans votre banque, mais également l'attribution de ces vacances en fonction de l'ancienneté. Si vous constatez que votre total cumulé ne correspond pas à ce qu'il devrait être à ce jour, veuillez contacter l'agente syndicale de votre site. Il est important de noter que le syndicat a déposé plusieurs griefs collectifs et syndicaux concernant ces questions.

De plus, il est également important de noter que l'employeur a repoussé l'affichage des postes du 25 février au 10 mars. Étant donné que l'employeur a suspendu l'accumulation de votre ancienneté pour le temps de grève effectué, il est possible que vous soyez également désavantagée lors de la candidature à un poste au prochain affichage. Soyez à l'affût et contactez-nous afin de valider vos préoccupations qui pourraient découler de cette mesure.

La nomination des postes se fera après la date limite de choix des vacances. Par conséquent, vous aurez déjà choisi vos vacances pour votre centre d'activités actuel et vous devrez vérifier avec votre futur gestionnaire si ce choix pourra être honoré. L'employeur a la responsabilité de s'efforcer d'accorder le congé annuel aux dates initialement prévues dans le calendrier de la salariée. Cependant, si votre choix de vacances ne peut être maintenu, vous devrez convenir avec le nouveau gestionnaire d'une nouvelle date de congé annuel, en respectant les quotas restants.

Marie-Ève Drolet

Agente syndicale HSFA